https://ricochets.cc/delation.html



- Les Articles -



Date de mise en ligne : samedi 24 novembre 2018

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Copyright © Ricochets Page 1/2

Etant adhérent de l'association " arrêt public" sans m y investir du tout mais en soutenant la démarche, j 'avoue que j ai été choqué de recevoir hier soir un mail, dont voici le contenu, j ai gommé le nom de la cible de ce courrier :

Ceci est un message inhabituel de L'Arrêt Public.

Dès la connaissance des faits, des mesures ont été prises pour enrayer l'escroquerie et il a été radié de l'association en réunion du bureau mardi dernier 20 Novembre 2018.

Nous mettons en garde nos adhérents de ne rien croire de ce qu'il affirme être ou avoir fait, et leur conseillons de ne s'engager sur aucun projet avec lui.

Ceux ou celles qui auraient des informations le concernant, notamment son adresse postale sont invités à nous contacter le plus rapidement possible.

Le bureau de l'Arrêt Public

Je voudrais rappeler aux bureau de l'arrêt public que ce genre de courrier porte un nom... La délation qui désigne une dénonciation jugée méprisable et honteuse. Elle consiste à fournir des informations concernant un individu, en général à l'insu de ce dernier, souvent inspiré par un motif contraire à la morale ou à l'éthique et donc honteux.

Tournée contre un individu ou un groupe d'individus, la délation est faite par un délateur, individu ou groupe de personnes, pour lui nuire de manière malveillante. E l'occurence, il s'agirait d'isoler cette personne et de recommander de ne plus lui adresser la parole...

La délation se retrouve de manière répétée dans l'histoire dans les pires régimes !

Le langage populaire a produit un lexique fourni pour désigner le délateur : « mouchard », « balance », « donneur », « indic », « poucave », « sycophante », « cafard » et de manière plus étendue « collabo », « traître » ou « Judas ». Encouragée par des régimes autoritaires ou dictatoriaux ou par des forces d'occupation, généralement occultée et anonyme.

la délation de proches ou de personnes au sein d'une même famille aurait été une pratique répandue en France lors de la Seconde Guerre mondiale.

La délation ne doit en aucun cas être confondue avec la dénonciation d'infraction, de crime ou délit, ou encore le lancement d'alerte, activité désintéressée et risquée consistant à informer le public, les médias, les élus de pratiques douteuses ou dangereuses de la part d'entreprises ou d'organisations diverses qui de la sorte menacent l'économie, la santé, la société en général.

Bref venant d'un association citoyenne, on peut se demander si les responsables de cette association n'ont pas perdu la tête... Je leur ai écrit, sans réponse jusque maintenant.

Copyright © Ricochets Page 2/2